

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 05 JUIN 2026
A 19 HEURES 30

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le vendredi 05 juin 2026 à 19 Heures 30 Salle de la Mairie de Mauves sous la présidence de M MAISONNAT Pierre, Maire.

PRESENTS : M. BULINGE Jean-Paul, BERTRAND Claudine, DUPIN David, FAYAT Corine, GAILLARD Frédéric, LUYTON Pascal, MAISONNAT Pierre, MENEROUX Franck, PEYROT Michèle, ROUVEURE Pascale.

ONT DONNE POUVOIR : DENIS Isabelle à MAISONNAT Pierre, DOREL Adeline à BERTRAND Claudine, FONTANET Remy à GAILLARD Frédéric, SEUX Annie à FAYAT Corine, TORIELLI Olivier à PEYROT Michèle.

EXCUSEES : /

SECRETAIRE DE SEANCE : PEYROT Michèle

QUORUM :

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

PEYROT Michèle est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n°INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux du 6 mai 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 22/05/2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

CONSIDERANT l'obligation de procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales,

CONSIDERANT que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

M. le maire précise que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral et à l'arrêté préfectoral en date du 22 mai 2026, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants,

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame BERTRAND Claudine, Monsieur BULINGE Jean-Paul, Monsieur LUYTON Pascal, Monsieur GAILLARD Frédéric. La présidence du bureau est assurée par ses soins,

Après un appel à candidature, une liste de candidats remise au maire est la suivante :

BATIR ENSEMBLE, MAUVES DE DEMAIN

Déléguée - DENIS Isabelle,

Délégué – GAILLARD Frédéric

Déléguée - PEYROT Michèle

Suppléant – MENEROUX Franck

Suppléante – FAYAT Corine

Suppléant – BULINGE Jean-Paul

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Déléguée - DENIS Isabelle,
- Délégué – GAILLARD Frédéric
- Déléguée - PEYROT Michèle

Sont proclamés élus en qualité de suppléants des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Suppléant – MENEROUX Franck
- Suppléante – FAYAT Corine
- Suppléant – BULINGE Jean-Paul

1.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<u>Quinze</u>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<u>Zéro</u>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<u>Quinze</u>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>Zéro</u>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>Zéro</u>
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	<u>Quinze</u>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Le Maire
M.MAISONNAT Pierre

Secrétaire de séance
PEYROT Michèle